

Communiqué n° C2/16

du 16 janvier 2021



Communiqué n°CQP/2021-16 du 16 janv. 2021, « Appel aux Maires de Bretagne »

Ce soir, samedi 16 janvier 2020, un nouveau couvre-feu nous nous est imposé par Paris, dès dix-huit heures, afin de contenir la propagation de la nouvelle forme de Covid venant d'Angleterre...

Considérant la gestion de crise sanitaire par le gouvernement français ;

Considérant ses choix de confinement pour endiguer la propagation de la pandémie ;

Considérant l'incohérence patente à ne tester qu'une partie de la population sans garantir l'isolement des personnes déclarées positives au virus ;

Considérant sa politique de vaccination contre le virus cov-sars-19 ;

Considérant les prérogatives des Maires quant à la protection de leurs administrés ;

Déclarons :

Dès lors qu'un danger sanitaire lié à un virus transmissible guette toute la population, la première des urgences consiste à procéder à l'isolement des personnes infectées et d'en assurer le contrôle de leur confinement ;

De la nécessité à isoler les personnes porteuses de virus ou infectées, il ne peut y avoir de confinement efficace si le confinement des personnes malades ou porteuses ne garantit pas un réel isolement du reste de la population ;

Communiqué n° C2/16

du 16 janvier 2021

Du confinement général, il ne peut y avoir de résultats probants si les porteurs de virus restent libres dans leur déplacement ;

De ces couvre-feux imposés qui ont pour effet de concentrer la population active en des lieux de ravitaillement à un moment où l'objectif est d'éviter que des regroupements se fassent, nous nous interrogeons ;

Dès lors que sont identifiés et placés en réel confinement les personnes malades ou porteuses, il est vital d'enquêter sur tous les éventuels cas dits « contact » dans les cinq jours qui précèdent la détection au virus afin que ceux-ci soient avertis et testés à leur tour ;

Dès lors qu'est identifiée une population fragile, en l'espèce, les personnes les plus âgées et celles ayant des comorbidités, alors celles-ci doivent être prioritaires quant à la prévention et les soins prodigués ;

Dès lors que vivent déjà dans des établissements spécialisés des personnes fragiles, la première des préventions est d'isoler lesdits établissements (de type Ehpad) ;

Dès lors que l'Etat dispose de vaccins, à défaut de pouvoir procéder en temps réel à la vaccination de toute la population et donc d'être dans l'obligation de choisir ceux qui sont prioritaires, celui-ci serait bien inspiré de vacciner en premier chef, l'ensemble des personnes dites fragiles qui ne sont pas placées en Ehpad ;

Considérons comme prioritaires pour la vaccination, toutes personnes atteintes de comorbidité(s) encourageant des complications respiratoires si elles sont infectées par un virus de type Covid ;

Considérons comme prioritaires pour la vaccination toutes personnes appartenant au milieu médical, hospitalier comme libéral ;

Des tergiversations gouvernementales constituant du temps perdu pendant que des vies auraient pu être sauvées ;

De ces dépenses inutiles que constituent les tests non-suivis de confinement contrôlé ou encore la centaine de pages dactylographiées adressées aux Ehpad et centres hospitaliers indiquant à des érudits le modus operandi pour faire une piqûre ;

De cette logistique qui n'est pas à la hauteur de l'urgence sanitaire du moment, un comble pour le pays de Pasteur, logistique dont le Premier Ministre français rappela le 15 décembre dernier que l'Etat en assurait l'organisation et qu'il se tenait prêt à couvrir les vaccinations nécessaires dans les 24 heures,

De ce gouvernement qui se permet de décréter que certaines activités sont non-essentiels pour la France et de déconsidérer la culture, nous affirmons que la population aurait été bien mieux protégée s'il n'y avait pas eu de gouvernement ; sans nul doute, que les Maires de nos communes auraient pris en charge les mesures nécessaires dès le départ... Encore un échec de la politique jacobine qui nous amène au constat suivant : en matière de protection civile, le gouvernement français démontre qu'il n'est pas essentiel à notre population, il constituerait même une entrave à notre sécurité sanitaire.

Communiqué n° C2/16

du 16 janvier 2021

De nos vies qui dépendent des actes et du bon vouloir des dirigeants français, élus ou haut-fonctionnaires d'Etat, il n'est pas acceptable que les décisions soient conditionnées par un principe de précaution amalgamé avec un désengagement des responsabilités des décisionnaires ;

Nul n'étant pas mieux servi que par soi-même, la logique induit que meilleure est la réactivité et plus adéquates sont les mesures prises dès lors que les décisions émanent d'une autorité locale..

Par conséquent, nous Invitons

Tous les Maires de Bretagne à user de leurs prérogatives de Maire et de leurs devoirs relatifs à la protection de leurs administrés pour procéder par Arrêté à l'ouverture d'unités de vaccination, depuis un centre médical ou d'une officine pharmaceutique.

Tous les Maires de Bretagne à procéder, sans attendre et en toute indépendance les uns des autres, ou par regroupements en temps quasi réel, aux commandes de doses vaccinales nécessaires à l'intégralité de sa population, et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour prioriser la vaccination du personnel soignant et des personnes fragiles non-placées dans les maisons de retraite.

Tous les Maires de Bretagne et élus bretons à permettre l'ouverture des C.H.R et des centres culturels dès lors qu'ils sont en mesure d'appliquer les mesures de sécurité sanitaire élémentaires ;

De cet Exécutif qui peine à nous expliquer pas pourquoi il est cohérent d'aller dans un supermarché sans jauge réelle de fréquentation pendant qu'il est interdit d'accepter l'ouverture de lieux culturels même avec une jauge drastique ;

De cet Exécutif qui continue d'interdire l'ouverture des C.H.R alors que les restaurants d'entreprises sont ouverts, et qui n'avoue pas aux français que les aides accordées pour leur fermeture constituent une charge qu'il leur faudra rembourser ;

De cet Exécutif s'empêtrant dans un système technocratique sclérosant, aux nombreux services ministériels¹ diluant les responsabilités et ralentissant l'application des décisions, quand elles sont prises, rappelons que ce temps perdu est de l'argent du contribuable qui n'aura pas permis de sauver des vies ;

De cet Exécutif qui prend conseils auprès des Directeurs des ARS mais aussi d'agences de conseils externes (dont l'américain McKinsey), en dit long sur la capacité de la France à être réactive ; asseoir sa campagne de vaccination en fonction de conseils étrangers nous interroge, surtout que chaque hiver, la France a déjà prouvé qu'elle était en capacité de vacciner massivement (vaccins anti-grippaux) ;

De cet Exécutif qui nous ridiculise auprès de la scène internationale quant à la gestion de crise sanitaire, il est temps que tous, qui aimons notre pays la Bretagne, notre culture et notre identité,

¹ **Services Ministériels de la Santé** : s'ajoutent aux **Haut Conseil de la Santé**, **Haute Autorité de Santé**, et à l'**Agence européenne du médicament** ;

1- **DGS** (Direction Générale de la Santé) ; **DGOS** (Direction Générale de l'Offre de Soins) ; **DGCS** (Direction Générale de la Cohésion Sociale) ; **DSS** (Direction de la Sécurité Sociale) ; **CNAMTS** (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés).

2- **Conseil scientifique** (Prés. M. Delfraissy) ; **Comité Analyse Recherche et Expertise** (Prés. D CARE : Mme Barré Sinoussi) ; **Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale** (Prés. M. Fisher) ; **Comité scientifique sur les vaccins** (Prés. Mme Kleny) ; Task Force Vaccins (Pilote : M. Viosat)

Communiqué n° C2/16

du 16 janvier 2021

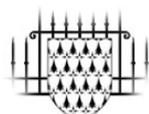
prenions notre destin en main et exigeons, au nom de la démocratie, le retour en notre pays, de la prise des décisions pour TOUS les domaines qui nous concernent.

Notre Salut ne peut dépendre plus longtemps d'un Exécutif entouré d'une kyriade de fonctionnaires et d'autorités que le Peuple n'a pas élu et qui vivent des fruits de notre labeur.

Pour la Démocratie et Pour nos enfants, Breton, réveille-toi !



« *Unanet Evit Breizh* »



PARLEMENT
de BRETAGNE

DAEL BREIZH
Parliament of Brittany